

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS  
(4<sup>ème</sup> trimestre 2010)**

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité (\*\*\*) relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 :

(En DT)

<b>Désignation</b>	<b>4<sup>ème</sup> Trimestre 2010</b>	<b>4<sup>ème</sup> Trimestre 2009</b>	<b>Au 31/12/2010 (*)</b>	<b>Au 31/12/2009</b>
Total des revenus (Hors taxes)	101 453 255	98 704 087	411 519 923	316 430 635
Coût d'achat des marchandises vendues	87 522 215	86 431 833	361 001 006	278 418 898
Charges financières	(19 096)	187 825	199 549	797 006
Produits financiers	312 320	838 315	1 892 293	2 211 370
Solde de la trésorerie nette fin de période	-	-	61 367 141	41 020 335
Délai moyen de règlement des fournisseurs (**)	-	-	130	185
Nombre d'agences officielles	-	-	19	14
Masse salariale	1 513 107	2 018 702	7 222 079	7 365 333
Effectif fin de période	-	-	262	280

## **I) Faits saillants :**

- Le chiffre d'affaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES a atteint 411,519 MD au terme de l'exercice 2010.
- La trésorerie nette de la société s'est élevée à 61,367 MD.
- Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice comptable au 31/12/2010, ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de la société. Les dégâts constatés, ne sont pas de nature à entraver la pérennité de la société.

(\*) Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2010 sont extraits de la **situation comptable provisoire** du 31/12/2010 à la date de cette publication.

(\*\*) Il s'agit du délai moyen de règlement des fournisseurs étrangers.

(\*\*\*) Ces chiffres sont libellés en Dinars Tunisiens.

## **II) Avis du Conseil du Marché Financier du 31/01/2011:**

Il est porté à la connaissance du public et des intervenants sur le marché que dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier a intenté une action en référé devant le Président du tribunal de première instance de Tunis, à l'effet de désigner un contrôleur parmi les membres de l'ordre des experts comptables de Tunisie, dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration de la société ENNAKL Automobiles S.A, et ce afin de garantir la continuité de l'exploitation de la société, sa bonne gestion, la préservation de ses actifs, et la conformité des décisions de gestion aux engagements pris vis-à-vis des investisseurs dans le prospectus d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la bourse de Tunis.

Par jugement en référé n° 95181 en date du 29 janvier 2011, le Président du tribunal de première instance de Tunis a désigné un expert comptable en tant que contrôleur ayant pour mission le contrôle continu de la gestion administrative et financière de la société ENNAKL Automobiles S.A, ainsi qu'un juge contrôleur. L'expert comptable contrôleur sera tenu de présenter un rapport écrit au Conseil du Marché Financier et au juge contrôleur chaque fois que de besoin et au moins une fois tous les trois mois.

### **III) Décisions du conseil d'administration du 22 janvier 2011:**

Le Conseil d'administration de la Société ENNAKL AUTOMOBILES s'est réuni en date du 22 janvier 2011 en vue de faire face à la situation qui prévaut depuis le 14 janvier 2011.

Dans un souci de transparence, il informe les actionnaires et le public que dans le but d'assurer la continuité de la Société et de préserver l'intérêt des salariés et plus généralement de toutes les parties prenantes, et après avoir constaté la vacance du poste du Président Directeur Général, il a été décidé de nommer M.Noureddine HAMDI en tant que nouveau Président Directeur Général.

Cette nomination, à titre provisoire, a été décidée en considération des états de service antérieurs de M.Noureddine HAMDI, qui a son actif, trente cinq ans d'ancienneté dans la Société ENNAKL, au cours desquels il avait été associé à la Direction Générale. Avant la privatisation, il avait occupé les fonctions de Directeur Administratif et Financier.

Les pouvoirs du nouveau Président Directeur Général consisteront à gérer les affaires courantes de la Société.

Le conseil a chargé le Président Directeur Général d'informer les autorités compétentes de toutes les décisions relatives à la marche de la Société.

Les Directeurs Généraux Adjointes de la Société continueront à assurer la gestion des affaires courantes de la Société.

### **IV) Communiqué de la société ENNAKL AUTOMOBILES :**

Dans le but d'assurer la transparence totale vis-vis de ses actionnaires, la Société ENNAKL automobiles fait part des constats relevés à l'issue des événements survenus ces derniers jours :

**1-** Stock de véhicules au port endommagés ou disparus suite aux émeutes :

- 20 véhicules disparus/épaves (8 PORSCHE et 12 SEAT) pour une valeur estimée à 1.500.000 DT.
- Dégâts divers sur d'autres véhicules stationnés au port : une première estimation de ces dégâts s'élève à 200.000 DT.

Il est à signaler que les véhicules disparus ou saccagés se trouvent dans l'enceinte du port, placés sous l'autorité des instances portuaires.

**2-** Aucune détérioration n'a été constatée sur le stock de véhicules se trouvant aux parcs de la Société ENNAKL automobiles.

**3-** Aucun dégât significatif n'a été relevé sur les immobilisations corporelles de la Société ENNAKL automobiles.

Il en découle que les dégâts recensés sont jugés minimes et ne remettent en aucun cas en cause la continuité d'exploitation de la Société et que cette dernière n'a aucun souci pour honorer ses engagements.